

LE 9 AVRIL 2018
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue au complexe du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier, Mirabel, le lundi neuf avril deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absent

M. Mario Boily, directeur général

277-04-2018 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 avril 2018, tel que présenté.

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Demande au ministère des Transports du Québec relativement à des mesures de sécurité concernant l'intersection de la route Arthur-Sauvé et du rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 600)

MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, EN RAISON D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES, SOIT POUR DES RELATIONS D'AFFAIRES :

20. Acquisition des lots 6 028 147 (piste cyclable) et 6 028 151 (milieu humide), dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 100 N15224)

278-04-2018 Approbation du procès-verbal.
--

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 26 mars 2018, tel que présenté.

279-04-2018	Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé et remis à chaque membre du conseil son rapport montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil en vertu du règlement numéro 1900 *Concernant les contrôles et suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* de cette Ville au montant de 201 168,85 \$ pour la période du 23 mars au 5 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport inclut également la liste des comptes à payer couvrant la période du 27 mars au 9 avril 2018, que le conseil doit approuver;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer couvrant la période du 27 mars au 9 avril 2018 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	4 485 994,60 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	30 515,24 \$
• TOTAL.....	<u>4 516 509,84\$</u>

280-04-2018	Engagement relativement à l'autofinancement du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2018-2019. (G5 500 U4 N14019)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'apprête à demander une aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2018-2019 auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'informer le ministère de la Culture et des Communications que la Ville de Mirabel s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2018-2019 dans l'attente de l'aide financière du ministère.

D'autoriser la directrice du Service de la bibliothèque à produire les documents nécessaires, auprès du ministère de la Culture et des Communications, concernant l'engagement de la Ville pour

l'autofinancement du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2018-2019.

**281-04-2018 Emprunt temporaire aux fins d'un règlement d'emprunt.
(G5 214 103 N1018)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2218 autorisant la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance pour les travaux d'infrastructures municipales sur le chemin Victor, pour la desserte des lots 4 241 534, 4 241 535 et 1 690 644 B, entre l'autoroute 15 et le chemin Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins, a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que pour et aux fins d'un règlement d'emprunt plus bas mentionné de la Ville de Mirabel, ce conseil autorise la trésorière qu'il soit fait à la Caisse populaire Mirabel, ou auprès des services financiers des institutions locales ou au fonds d'administration de la Ville de Mirabel, un ou des emprunt(s) temporaire(s) au taux d'intérêt préférentiel, et ce, afin de payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement en attendant l'émission d'obligations nécessaires pour le financement :

Règlement No	Montant total du règlement	Montant de l'emprunt	Montant de l'emprunt temporaire autorisé
2218	575 000 \$	575 000 \$	575 000 \$

282-04-2018 Acceptation finale de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur la rue De Denonville, phase II, secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil « BSA Groupe Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe l'Héritage inc. » par la résolution numéro 403-06-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Raymond Bouchard Excavation inc. ». **(X3 S12 N15234) (Dossier général X3 N14609)**
- b) construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue ou partie de la rue Beaujolais, phase 4, dans le secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9226-8242 Québec inc. (M. Richard Lavoie) » par la résolution numéro 609-09-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(X3 412 S12 N15125) (Dossier général X3 N14641)**
- c) d'infrastructures municipales sur la rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la firme

d'ingénieurs-conseils « BSA Groupe Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe l'Héritage inc. » par les résolutions numéros 454-07-2011 et 567-09-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Duroking Construction inc. ». (X3 S12 N15186) (dossier général X3 N15199)

283-04-2018	Mandat relatif à la préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance pour des travaux de construction d'infrastructures municipales sur la rue projetée, lot 6 204 496 (ancien lot 5 845 568), située au sud de la route Sir-Wilfrid-Laurier et à l'ouest de la rue du Forgeron, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 S11 N15464)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De mandater la firme « Consultants Mirtec » pour préparer les plans et devis pour des travaux de construction d'infrastructures municipales sur la rue projetée, lot 6 204 496 (ancien lot 5 845 568), située au sud de la route Sir-Wilfrid-Laurier et à l'ouest de la rue du Forgeron, dans le secteur de Saint-Canut, ainsi que pour en effectuer la surveillance, avec résidence, si lesdits travaux sont effectués.

De mandater ladite firme pour compléter le formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, à l'exception des sections suivantes :

- « Présence de matières résiduelles et de terrains contaminés », articles 3.2 à 3.10 inclusivement;
- « Lac, cours d'eau, marais, marécage, étang, tourbière, rive et plaine inondable », articles 3.12 à 3.17 inclusivement;
- « Habitats fauniques et floristiques, espèces menacées ou vulnérables et aires protégées », articles 3.18 à 3.20 inclusivement.

Que ladite firme soit rémunérée selon la politique de la Ville de Mirabel relative aux honoraires professionnels payables aux ingénieurs-conseils adoptée par la résolution numéro 529-07-88, et modifiée par la résolution numéro 231-05-97, de ce conseil, selon la méthode pourcentage, catégorie I, pour un montant maximal de 24 999 \$, incluant toutes taxes applicables.

L'exécution du présent mandat par la firme constitue une acceptation des termes et conditions prévus à la présente résolution se rapportant au mandat et au montant de ses honoraires.

Également, d'autoriser ladite firme à présenter les plans et devis au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) et à émettre à ce dernier, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet en regard de l'autorisation émise par ce ministère.

La Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit ministère.

Finalement, la Ville prendra en charge les infrastructures, notamment leur exploitation et leur entretien, suite à l'acceptation provisoire des travaux par le conseil municipal, le tout selon les dispositions et les termes de la demande, ci-haut mentionnés, approuvée par le conseil municipal.

D'informer le MDDELCC que la Ville de Mirabel s'engage à entretenir les ouvrages selon les bonnes pratiques de gestion optimales des eaux pluviales (programme d'entretien) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

284-04-2018	Signature d'une entente avec le propriétaire et promoteur « SEC Boisé Laurier inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur la rue projetée, lot 6 204 496 (ancien lot 5 845 568), située au sud de la route Sir-Wilfrid-Laurier et à l'ouest de la rue du Forgeron, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 S11 N15464)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec le promoteur « SEC Boisé Laurier inc. », relativement à la construction d'infrastructures municipales soit d'un réseau d'eau, un réseau d'égout sanitaire, un réseau de drainage de surface et fondation de rue, un bassin de rétention, des bordures en béton de ciment ainsi qu'un réseau d'éclairage, sur la rue projetée, lot 6 204 496 (ancien lot 5 845 568), située au sud de la route Sir-Wilfrid-Laurier et à l'ouest de la rue du Forgeron, dans le secteur de Saint-Canut, pour la desserte de quelque quinze (15) lots à bâtir, le tout conformément au règlement numéro 2191 *Sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction d'infrastructures et d'équipements.*

285-04-2018	Dépenses relatives à la fourniture de personnel additionnel au camp de jour au Bois de Belle-Rivière, relativement à la soumission relative à l'engagement de moniteurs-Camp de jour – étés 2016 à 2020. (X5 112 U3 N06249 #95928)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 56-01-2016 *Soumission relative à l'engagement de moniteurs-Camp de jour – étés 2016 à 2020* octroyant un contrat au montant approximatif de 427 182,60 \$, incluant les taxes et frais incidents, à « Camp Sportmax inc. »;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'inscriptions au camp de jour a explosé;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'inscriptions d'enfants et de moniteurs varie d'une semaine à l'autre puisque le camp de jour est maintenant offert à la semaine;

CONSIDÉRANT QU'il s'en suit notamment que « Camp Sportmax inc. » doit embaucher du personnel additionnel pour l'année 2018, soit les huit (8) moniteurs-responsables que la Ville embauchait précédemment;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements sont aussi requis, relativement au salaire minimum payable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que le conseil autorise une dépense supplémentaire à « Camp Sportmax inc. » de 693 800 \$ pour l'année 2018, en fonction des prix unitaires apparaissant à la soumission, des ajustements quant au salaire minimum payable et relativement à l'embauche de personnel additionnel, soit de moniteurs-responsables au camp de jour au Bois de Belle-Rivière et, le cas échéant, le conseil autorise une dépense supplémentaire pour les années 2019 à 2020, sur la base des éléments ci-avant nommés.

286-04-2018 Soumission relative à la fourniture et installation de modules de jeux au parc Félix-Antoine-Savard et au parc du Grenache. (2018-033) (G6 112 U3 N7827)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Techsport inc. », la soumission relative à la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Félix-Antoine-Savard et au parc du Grenache, pour des prix unitaires apparaissant au devis, suite à leur soumission ouverte le 5 avril 2018, en fonction du tableau ci-dessous :

Parc	Soumissionnaire	Montant total (taxes incluses)
Du Grenache	Techsport inc.	47 121,39 \$
Félix-Antoine-Savard	Techsport inc.	59 258,12 \$

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-033 préparé en mars 2018 par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie

communautaire, dans le dossier numéro G6 112 U3 N7827, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

287-04-2018	Soumission relative à l'éclairage décoratif dans divers parcs et éclairage sur poteau de bois sur diverses rues. (2018-035) (X3 412 U3 N15427)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lumidaire inc. », la soumission relative à l'éclairage décoratif dans divers parcs et éclairage sur poteau de bois sur diverses rues, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 146 371,45 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 5 avril 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-035 préparé le 12 mars 2018 par le directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 412 N15427, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer une partie de cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2195 de cette Ville, soit pour les travaux sur la rue Boisclair.

288-04-2018	Soumission relative à la fourniture et livraison de deux (2) véhicules, année 2018, pour l'administration et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (2018-037) (G6 112 U3 N4826)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Belvédère Nissan Saint-Jérôme inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison de deux (2) véhicules, année 2018, pour l'administration et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 39 539,90 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 3 avril 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-037 préparé en mars par le

directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

289-04-2018	Soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) véhicules utilitaires avec traction intégrale, année 2018. (2018-032) (G6 112 U3 N4826)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Toyota Drummondville – 9122-4568 Québec inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) véhicules utilitaires avec traction intégrale, année 2018, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 97 511,92 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 4 avril 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-032 préparé en mars 2018 par le directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

290-04-2018	Soumission relative à la fourniture et livraison de deux (2) véhicules utilitaires avec traction intégrale, année 2018, pour le Service de la sécurité incendie. (2018-034) (G6 112 U3 N7936)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Jacques Olivier Ford inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison de deux (2) véhicules utilitaires avec traction intégrale, année 2018, pour le Service de la sécurité incendie, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 88 965,36 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 5 avril 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-034 préparé en mars 2018

par le directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N7936, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

291-04-2018	Modification de la résolution numéro 322-04-2017 <i>Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues Marcel-Dubé et Roger-Lemelin, dans le secteur de Saint-Janvier</i> afin d'ajouter un critère, à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2017-026) (X3 U3 N15346)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la résolution numéro 322-04-2017 *Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues Marcel-Dubé et Roger-Lemelin, dans le secteur de Saint-Janvier*;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande l'ajout de critères concernant l'entretien des ouvrages selon les bonnes pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et la tenue d'un registre d'exploitation et d'entretien;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 322-04-2017 afin d'ajouter, à la fin, le paragraphe suivant :

« D'informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Mirabel s'engage à entretenir les ouvrages selon les bonnes pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (programme d'entretien) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien. »

292-04-2018	Modification de la résolution numéro 720-08-2017 <i>Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement et/ou réhabilitation des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Fontaine, Dupuis, dans le secteur de Saint-Canut et sur la rue Boileau, dans le secteur de Saint-Janvier</i>, afin d'ajouter une condition pour la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>. (2017-070) (X3 U3 N15390)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la résolution numéro 720-08-2017 *Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement*

et/ou réhabilitation des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Fontaine, Dupuis, dans le secteur de Saint-Canut et sur la rue Boileau, dans le secteur de Saint-Janvier;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande l'ajout d'une condition pour la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 720-08-2017 afin d'ajouter, à la fin, le paragraphe suivant :

« La Ville s'engage à ce que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone de récurrence 0-20 ans sur la rue Fontaine, dans le secteur de Saint-Canut, soient desservies par les ouvrages d'aqueduc et d'égout ».

293-04-2018	Soumission relative à l'entretien des groupes électrogènes pour les années 2018, 2019 et 2020. (2018-023) (G6 310 U3 N9193)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumissionnés sont supérieurs à 100 000 \$ et que la Ville doit procéder par voie de soumission publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes le 28 mars 2018 relatives à l'entretien des groupes électrogènes pour les années 2018, 2019 et 2020.

294-04-2018	Acquisition de servitude permanente à des fins d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine (lot 5 845 566), sur la rue du Forgeron, dans le secteur de Saint-Canut, de S.E.C. Boisé-Laurier. (X3 513 102 S14 N15191)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « S.E.C. Boisé-Laurier (François Robert) », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente à des fins d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine, sur une partie du lot 5 845 566, sur la rue du Forgeron, dans le secteur de Saint-Canut, d'une superficie approximative de 313,7 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 17 novembre 2017, par Andréanne Masson, arpenteure-

géomètre, sous le numéro 1417 de ses minutes. (X3 513 102 S14 N15191)

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de la servitude et les autres documents nécessaires.

295-04-2018	Acquisition de servitude permanente à des fins d'un réseau d'eau (lots ou partie des lots 5 923 335 et 5 923 336), dans le secteur de Saint-Canut, de « Société en commandite G.F. ». (X3 511 S14 N12045 #102903)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir de « Société en commandite G.F. (Gérald Paquette) », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente à des fins d'un réseau d'eau sur les lots ou une partie des lots 5 923 335 et 5 923 336, dans le secteur de Canut, d'une superficie approximative de 82,5 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 5 juillet 2017, par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3839 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater le notaire Me Nathalie Chabot pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 296-04-2018), EN RAISON D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES, SOIT POUR DES RELATIONS D'AFFAIRES :

296-04-2018	Acquisition des lots 6 028 147 (piste cyclable) et 6 028 151 (milieu humide), dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 100 N15224)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9224-3252 Québec inc. (Pascal Demers) » ou de tout autre propriétaire pour le prix de 1,00 \$, les lots 6 028 147 (piste cyclable) et 6 028 151 (milieu humide), dans le secteur de Saint-Janvier, aux conditions apparaissant à une promesse d'acquisition datée du 28 novembre 2017.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

297-04-2018	Propriété des lots 1 849 726, 2 050 072 et 2 521 599, dans le secteur de Saint-Canut, par l'effet de la <i>Loi sur les compétences municipales</i>. (X3 100 N00412 #102931)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE les lots 1 849 726 (rue Fontaine), 2 050 072 (rue des Outardes) et 2 521 599 (rue laurier), dans le secteur de Saint-Canut, sont des voies ouvertes à la circulation publique depuis au moins 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel n'a, au cours des dix années précédentes, prélevé aucune taxe sur les lots 1 849 726, 2 050 072 et 2 521 599;

CONSIDÉRANT QUE la loi, ou soit l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, prévoit que toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, devient la propriété de la municipalité selon l'accomplissement de formalités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

QUE les lots 1 849 726, 2 050 072 et 2 521 599 deviennent propriétés de la Ville de Mirabel, puisqu'ils sont des voies ouvertes à la circulation publique depuis au moins dix ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur lesdites propriétés, le tout en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité devenant propriétaire suivant l'accomplissement des formalités prévues à cette loi.

298-04-2018	Vente de véhicules et équipements de la fourrière. (G6 400 N3705)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la vente de véhicules et équipements de la fourrière faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De vendre les véhicules et équipements décrits ci-dessous au plus haut soumissionnaire, soit « Recyclage d'autos Sainte-Sophie inc. » :

No dossier	Description du véhicule / de l'équipement	Numéro de série	Montant
9331	Bateau Cris-Craft 1975	CRS1526A0175	13,80 \$
855	Pontiac Wave 2006 rouge	KL2TD69696B571658	354,12 \$
872	Subaru Impreza 2005 gris	JF1GG67595G806714	434,61 \$

De vendre les véhicules et équipements décrits ci-dessous au plus haut soumissionnaire, soit « M. M. Métal » :

No dossier	Description du véhicule / de l'équipement	Numéro de série	Montant
9335	Ford F-350 1997 rouge	1FTJW36FXVEB50711	804,83 \$
9415	Hyundai Elantra 2005 rouge	KMHDM55D75U146096	402,41 \$
782	Mazda Protégé 2000 gris	JM1BJ2214Y0277494	390,92 \$
827	Hyundai Accent 2006 rouge	KMHCG35C96U353234	367,92 \$
854	Honda Civic 1999 rouge	1HGEJ6227XL076250	339,18 \$
874	Chevrolet Cavalier 2004 bleu	1G1JC12FX47339325	413,91 \$
875	Pontiac Sunfire 2004 rouge	1G2JB52F5473466091	431,16 \$
895	Mazda Protégé 2002 rouge	JM1BJ245421617535	390,92 \$

Les taxes étant incluses et le tout sans garantie de la part de la Ville, les acquéreurs achetant lesdits véhicules et équipements susmentionnés, le tout tel que vu et à leurs risques et périls.

D'autoriser le préposé aux activités spécifiques pour le Service de police ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter lesdites transactions.

299-04-2018	Vente du lot 2 743 801, situé à proximité de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, à Alain Lacroix. (G7 410 N02324)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De vendre le lot 2 743 801, situé à proximité de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, à Alain Lacroix, pour le prix de 4 500 \$, plus les taxes applicables le cas échéant.

Tous les frais afférents à la vente sont à la charge de l'acheteur.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

300-04-2018	Adoption d'un projet de règlement numéro PS-2234 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à harmoniser les normes applicables à l'abattage d'arbres pour les bois et corridors forestiers métropolitains et les autres espaces boisés situés en zone agricole permanente sur le territoire de la Ville de Mirabel. (G8 400)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PS-2234 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à harmoniser les normes applicables à l'abattage d'arbres pour les bois et corridors forestiers métropolitains et les autres espaces boisés situés en zone agricole permanente sur le territoire de la Ville de Mirabel.

D'adopter également le document numéro D-PS-2234 préparé le 22 mars 2018 par le chef de division – permis et urbanisme, du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, qui indique que les modifications du schéma d'aménagement révisé S-77, implique des changements au règlement de zonage numéro U-947.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire, le lundi 14 mai 2018, à 19 h 30, au Centre culturel Patrick-Lepage, au 9950, boulevard de Saint-Canut, secteur de Saint-Canut, Mirabel.

Et finalement de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur la modification proposée par le projet de règlement.

301-04-2018	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à harmoniser les normes applicables à l'abattage d'arbres pour les bois et corridors forestiers métropolitains et les autres espaces boisés situés en zone agricole permanente sur le territoire de la Ville de Mirabel. (G8 400) (numéro 2234)
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé S 77 de la Ville de Mirabel de façon à harmoniser les normes applicables à l'abattage d'arbres pour les bois et corridors forestiers métropolitains et les autres espaces boisés situés en zone agricole permanente sur le territoire de la Ville de Mirabel.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

302-04-2018 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout sanitaire, de puisards, de réfection de rue et de construction de trottoirs, sur la rue Boileau, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (E-2235)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Coursol qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout sanitaire, de puisards, de réfection de rue et de construction de trottoirs, sur la rue Boileau, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

303-04-2018 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout sanitaire et pluvial et la réfection de rue, sur une partie de la rue Dupuis, dans le secteur de Saint-Canut, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (E-2236)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout sanitaire et pluvial et la réfection de rue, sur une partie de la rue Dupuis, dans le secteur de Saint-Canut, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

304-04-2018 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout sanitaire, de drainage par fossé et la réfection de rue, sur la rue Fontaine, secteur de Saint-Canut, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (E-2237)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout sanitaire, de drainage par fossé et la réfection de rue, sur la rue Fontaine,

secteur de Saint-Canut, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

305-04-2018	Adoption du règlement numéro U-2226 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 5-38 sur des terrains ayant une superficie minimale de 138 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 23,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 174,8 mètres carrés, une largeur minimale de 7,6 mètres et une profondeur minimale de 23,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 12 février 2018, le projet de règlement numéro PU-2226 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2226 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2226 a été adopté, sans modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2226 nous est parvenue au plus tard le 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2226, tel que présenté.

306-04-2018 Adoption du règlement numéro U-2227 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- préciser des normes particulières applicables au développement résidentiel dans les zones H 5-82 et H 5-83, dans le secteur de Saint-Canut;**
- agrandir la zone I 4-46 à même une partie de la zone I 4-47, dans le secteur de Saint-Augustin;**
- prohiber certains usages commerciaux actuellement permis dans la zone C 12-88, dans le secteur du Domaine-Vert Nord,**
- créer la zone C 12-94 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 12-88, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;**
- préciser des normes particulières applicables aux constructions unifamiliales contiguës dans la zone H 5-38, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 12 février 2018, le projet de règlement numéro PU-2227 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2227 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2227 a été adopté, sans modification;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2227 nous est parvenue au plus tard le 29 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2227, tel que présenté.

307-04-2018 Embauche d'un pompier au Service de la sécurité incendie, pour le secteur de Saint-Canut. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'embaucher Stéphane Bell au poste de pompier au Service de la sécurité incendie, pour le secteur de Saint-Canut, en tant que personne salariée syndiquée, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mirabel, et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

308-04-2018 Embauche au poste de préposé et journalier-chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'embaucher Francis Landry-Marsolais, au poste de préposé et journalier-chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en tant que personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

309-04-2018 Embauche au poste d'inspecteur en environnement pour le Service de l'environnement. (G4 112)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'embaucher Nadia Chalifoux, au poste d'inspecteur en environnement au Service de l'environnement, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

310-04-2018 Fin d'emploi pour cause administrative de l'employé matricule numéro 202, au Service de l'environnement. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de mettre fin administrativement, à l'emploi de l'employé matricule numéro 202, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De mettre fin administrativement, à compter du 31 décembre 2018, à l'emploi de l'employé matricule numéro 202, à moins que celui-ci nous soumette un certificat médical nous indiquant qu'il serait en mesure d'offrir une prestation constante et régulière de travail, le tout dans un avenir prévisible.

311-04-2018 Démolition d'un bâtiment situé au 13751, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 500)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 13751, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, de la compagnie « Mayer-Dubois (Gabriel Dubois) » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire reconstruire un bâtiment à l'endroit où est situé le bâtiment à démolir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 13751, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, à la condition que le propriétaire ou tout propriétaire subséquent construise un ou des bâtiments sur le site du bâtiment à démolir, d'une valeur foncière minimale de cent mille dollars (100 000 \$) à être portée au rôle d'évaluation au plus tard dans les dix-huit (18) mois suivant l'adoption de la présente résolution, le propriétaire s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, le propriétaire devra verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment de 100 000 \$ au taux résiduel, et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant de 100 000 \$ sera indexé en fonction du rôle d'évaluation en vigueur selon l'augmentation moyenne d'un immeuble résidentiel.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par la directrice générale adjointe, Mme Louise Lavoie, en date du 5 avril 2018; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2018-04-04 (2) concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

312-04-2018 Demande au ministère des Transports du Québec relativement à des mesures de sécurité concernant l'intersection de la route Arthur-Sauvé et du rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 600)

CONSIDÉRANT QUE les distances de visibilité et la configuration de l'intersection de la route Arthur-Sauvé et du rang Saint-Étienne peuvent représenter un danger pour les usagers;

CONSIDÉRANT, en effet que, pour les usagers de la route en provenance du rang Saint-Étienne, la visibilité est réduite à l'intersection de la route Arthur-Sauvé, à cause des courbes de cette route;

CONSIDÉRANT QUE les intersections de la montée Villeneuve et du rang Saint-Étienne sont très près l'une de l'autre et que les conducteurs peuvent éprouver des difficultés pour juger du moment opportun pour s'engager dans les intersections;

CONSIDÉRANT les difficultés soulevées par les citoyens de la Ville de Mirabel quant à la circulation à l'intersection de la route Arthur-Sauvé et du rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) accidents causant des dommages matériels et corporels, à l'intersection de la route Arthur-Sauvé et du rang Saint-Étienne, ont été signalés au Service de police depuis l'année 2013;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter des modifications à cette intersection, afin de rendre cette route plus sécuritaire et plus fluide aux citoyens de la Ville;

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser l'intersection de la route Arthur-Sauvé et du rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Augustin et de demander au ministère des Transports du Québec de faire parvenir les résultats de l'analyse concernant cette intersection à la municipalité.

Que copie de cette résolution soit transmise à Mme Sylvie D'Amours, députée provinciale de Mirabel.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

313-04-2018 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière